



1 Procès-verbal

2

Date: 17 novembre 2015
Destinataires: Participants à la Table ronde, y compris leurs remplaçants, et autres participants conformément à la liste ci-après

3

4

5

Référence/n° de dossier: COO.2180.109.7.169678 / 922/2015/00004

6

7

Procès-verbal de la 11^e séance de la Table ronde (TR) du 7 octobre 2015

8

9

Président: Luzius Mader Délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA)
Office fédéral de la justice (OFJ)

10

11

12

13

Participants avec droit de vote: Mirjam Aebischer Integras, association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée

14

15

16

17

Renate Amstutz Union des villes suisses

18

19

Olivier Baud Fondation officielle de la Jeunesse

20

21

Daniel Cevey Victime

22

23

Armin Meier Victime / représentant des victimes de placements extrafamiliaux

24

25

Ainca Gautschi-Moser Victime / représentante de la 2^e génération

26

27

Margrith Hanselmann Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

28

29

Lisa Hilafu Victime / représentante de Zwangsadoption-Schweiz & missglückte Adoption

30

31

Andreas Jost Victime

32

33

Peter Kopp Union suisse des paysans (USP)

34

35

David Oberholzer CURAVIVA
Association des homes et institutions sociales suisses

36

37

Christoph Pöschmann Victime / représentant des personnes placées par décision administrative

38

39

Alfred Ryter Victime

40

41

| | | |
|----|---------------------------|--|
| 1 | René Schüpbach | Victime |
| 2 | Judith Wenger | Association des communes suisses |
| 3 | | (ACS) |
| 4 | Diana Wider | Conférence des cantons en matière de |
| 5 | | protection des mineurs et des adultes |
| 6 | | (COPMA) |
| 7 | | |
| 8 | | |
| 9 | Participants sans | |
| 10 | droit de vote: | |
| 11 | Sabine Jenzer | Représentante des historiens |
| 12 | Elisabeth Keller | Commission fédérale pour les questions |
| 13 | | féminines (CFQF) |
| 14 | Jürg Schmutz | Conférence des directrices et directeurs |
| 15 | | d'Archives suisses (CDA) |
| 16 | Ursula Schneider Schüttel | Groupe parlementaire pour les victimes |
| 17 | | de MCFA |
| 18 | Sara Zimmermann | Secrétariat de la Commission indépen- |
| 19 | | dante d'experts (CIE) |
| 20 | Elie Burgos | Secrétariat CIE |
| 21 | Collaborateurs | |
| 22 | de l'OFJ: | |
| 23 | Reto Brand | Collaborateur MCFA |
| 24 | Claudia Scheidegger | Secrétariat aide immédiate |
| 25 | Janine Mauerhofer | Assistante du délégué |
| 26 | Procès-verbal: | |
| 27 | Patricia Kaiser | Collaboratrice MCFA |
| 28 | Excusés: | |
| 29 | Ursula Biondi | Victime / représentante des personnes |
| 30 | | placées par décision administrative |
| 31 | Wolfgang Bürgstein | Conférence des évêques suisses (CES) |
| 32 | Annegret Wigger | Sciences sociales |
| 33 | Simon Hofstetter | Fédération des églises protestantes de |
| 34 | | Suisse (FEPS) |
| 35 | Felix Frey | FEPS |
| 36 | | |
| 37 | Walter Emmisberger | Victime / représentant des victimes de |
| 38 | | placements extrafamiliaux |
| 39 | Reto Lindegger | ACS |
| 40 | Elsbeth Aeschlimann | Centre de consultation pour l'aide aux |
| 41 | | victimes Zurich |
| 42 | Marco Ronzani | Coach / animateur du Forum des victimes |

1

| | | | |
|---|-----------------|-------------------|--------------------------------------|
| 2 | Absents: | Jean-Louis Claude | Victime |
| 3 | | Uschi Waser | Victime / représentante des Yéniches |
| 4 | | Clément Wieilly | Victime / Agir pour la Dignité |
| 5 | | Pierre Avanzino | Représentant des historiens |

6

7 Début de la séance: 13 h 30

8 **1. Accueil et informations générales**

9 Le délégué ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et donne les noms des
10 personnes excusées: Mme Ursula Biondi (remplacée par M. Christoph Pöschmann),
11 M. Wolfgang Bürgstein (pas de remplaçant), M. Simon Hofstetter (remplaçant aussi absent),
12 M. Felix Frey (remplaçant de M. Hofstetter), M. Walter Emmisberger (remplacé par M. Armin
13 Meier), M. Reto Lindegger (remplacé par Mme Judith Wenger), Mme Elsbeth Aeschlimann
14 (pas de remplaçant) et M. Marco Ronzani.

15 Le délégué explique avoir discuté avec M. Lengwiler pour déterminer s'il convenait de rem-
16 placer les scientifiques qui ne peuvent plus siéger au sein de la TR suite à leur nomination à
17 la CIE, et quelle serait la meilleure manière de le faire. Pour éviter autant que possible de
18 modifier la composition de la TR, ils ont convenu de confier leur charge à leurs actuels rem-
19 plaçants désignés. Il souhaite la bienvenue à Mme Sabine Jenzer, désormais membre per-
20 manente de la TR en remplacement de M. Lengwiler.

21 **2. Consultation sur le message relatif à l'initiative populaire et au contre-projet indi- 22 rect (LMCFA) ; suite de la procédure**

23 Le délégué communique les résultats de la consultation:

24 80 avis au moins ont été remis. Presque toutes les parties invitées ont répondu dans les dé-
25 lais, ce qui n'était pas évident. Il est donc possible de commencer sans retard l'analyse des
26 prises de position. Le rapport sera remis fin novembre, en même temps que la proposition au
27 Conseil fédéral.

28 La tendance fondamentale constatée dans la plupart des prises de position est très positive.
29 Les avis divergent toutefois sur certains points, que nous énumérons ci-après.

30 – Délimitation entre les notions de victime et de personne concernée

31 Les répondants souhaitent que l'on précise encore ces notions, en raison notamment de la
32 nécessité d'opérer une distinction avec la loi du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes (LAVI,
33 RS 312.5), et que l'on se base pour ce faire sur la terminologie de l'initiative sur la répara-
34 tion.

35 Une autre proposition vise à définir précisément ce qu'est un proche, car le terme est men-
36 tionné à plusieurs reprises dans le projet de loi. Les répondants proposent que l'on adopte la
37 définition de la LAVI.

38 Il faut également définir de manière explicite dans quelle mesure la loi s'applique aussi aux
39 personnes pour lesquelles la mise en œuvre des mesures s'est étendue au-delà de 1981.

40 – Meilleure délimitation entre la LMCFA et la LAVI

41 Les participants ont notamment aussi souhaité une meilleure délimitation des notions de
42 l'article 14 de l'avant-projet. Il importe en effet d'éviter de donner à la fois aux points de con-
43 tact et à l'autorité prévue par la LMCFA la compétence de déterminer quelles personnes au-

- 1 ront droit aux prestations. Il serait judicieux d'attribuer cette compétence uniquement à
2 l'autorité prévue par la loi.
- 3 Le délégué a abordé cette question avec les représentants de la CDAS et des points de con-
4 tact présents lors de la rencontre des points de contact du 6 octobre 2015, car il est très im-
5 portant d'assurer la coordination entre les autorités d'exécution cantonales et l'autorité défi-
6 nie dans le projet de loi.
- 7 Mme Hanselmann signale que la CDAS a déjà relevé dans sa prise de position que le projet
8 de loi abordait de nombreux points techniques, qui pourraient être réglés dans l'ordonnance
9 d'exécution.
- 10 – Contributions de solidarité et financement de celles-ci
- 11 Les prises de position divergent fortement sur ce point. Il importe de trouver une solution
12 susceptible de recueillir l'assentiment d'une majorité des parties.
- 13 Quelques cantons, deux partis (PLR, UDC), l'USAM et le Centre patronal sont tout à fait
14 contre ou plutôt contre le financement de contributions de solidarité.
- 15 – Non-prise en compte des contributions de solidarité dans le calcul de l'aide sociale
- 16 Les participants ont demandé que les contributions de solidarité soient également laissées
17 en dehors du calcul des prestations complémentaires AVS/AI. Leur prise en compte dans le
18 calcul de l'impôt sur la fortune doit être une nouvelle fois examinée.
- 19 La loi pourrait aussi prévoir explicitement que les prestations octroyées dans le cadre de
20 l'aide immédiate ne soient pas prises en compte.
- 21 – Délai de remise des demandes
- 22 Certains répondants, parmi lesquels les points de contact, ont demandé que le délai de six
23 mois prévu soit prolongé. Pour permettre au mécanisme de versement des contributions de
24 continuer à fonctionner, le délégué pourrait envisager que l'on prolonge le délai à un an,
25 mais pas à deux. Avec le mécanisme prévu, il serait possible de procéder au versement des
26 premières contributions approuvées dès le lendemain de l'expiration du délai. Plus le délai
27 de remise des demandes sera long et plus il faudra attendre pour que les premiers verse-
28 ments puissent être effectués. Le délai de six mois se justifie notamment du fait que les per-
29 sonnes concernées peuvent commencer dès aujourd'hui à réunir les documents néces-
30 saires. De plus, les personnes dont la qualité de victime a déjà été reconnue dans le cadre
31 de la procédure d'octroi de l'aide immédiate n'auront à fournir rien d'autre que leur demande
32 et leurs coordonnées bancaires à jour. Ils n'auront plus besoin de fournir des pièces attestant
33 de leur situation financière, et les demandes pourront être remises avant même l'entrée en
34 vigueur de la loi, dès lors qu'elle aura été approuvée par le Parlement.
- 35 – Actions commémoratives
- 36 La plupart des cantons se sont prononcés contre les obligations inscrites dans le projet de
37 loi. Il faut maintenant réfléchir à une autre solution.
- 38 Le délégué continue et informe de la suite de la procédure:
- 39 Les prises de position auront été analysées d'ici la fin de la semaine prochaine, et le projet
40 adapté en conséquence. Se fondant sur la procédure administrative interne qui suivra, le
41 délégué estime que la proposition pourra être soumise au Conseil fédéral en novembre, et
42 que le Conseil fédéral pourra prendre sa décision en décembre. Ce sera donc un Conseil
43 fédéral de composition identique qui aura approuvé l'avant-projet et tranché concernant le
44 projet final.

- 1 Si le Conseil fédéral approuve le projet de loi, il faudra se poser la question du premier conseil et de la commission qui devra traiter le projet. La Commission des affaires juridiques du
2 Conseil national (CAJ-N) ayant déjà traité la loi sur la réhabilitation, le délégué part du principe qu'elle pourra aussi être la première à traiter le projet.
3
4
- 5 Mme Schneider Schüttel rappelle qu'il est d'autant plus important de ménager suffisamment
6 de temps au Parlement que le PLR et l'UDC se montrent plutôt critiques ou carrément opposés au projet de loi. Elle serait personnellement plutôt favorable à ce que le premier examen
7 soit confié à la CAJ-N. C'est le nouveau Parlement qui débattera du projet, et sa composition
8 n'est naturellement pas encore connue.
9
- 10 Elle souhaite savoir comment a été planifiée la communication: prévoit-on un événement
11 particulier? – M. Jost fait remarquer que les médias font parfois l'amalgame entre l'aide immédiate et la contribution de solidarité. Le délégué répond qu'une communication active est
12 prévue, mais qu'il souhaite attendre que l'objet ait été débattu au premier conseil. Ce n'est
13 qu'après qu'il conviendra d'inviter les personnes concernées à réunir les documents nécessaires, afin d'éviter les frustrations inutiles. Il est par ailleurs prévu de n'informer le public
14 qu'une fois la loi adoptée par le Conseil fédéral, et de mener un débat sur le fond avec les
15 médias avant le début de la phase parlementaire.
16
17
- 18 Mme Hilafu souhaite que l'on traite en priorité les cas des personnes gravement malades ou
19 âgées. Le délégué relève qu'il est à cet égard possible de profiter des expériences faites
20 avec l'aide immédiate, étant donné que l'on a déjà procédé à une priorisation des cas dans
21 ce cadre. Il faut également se demander ce qu'il conviendra de faire si une personne décède
22 peu après le dépôt de sa demande ou après le versement de la première tranche.
- 23 Mme Gautschi-Moser souligne que réunir les documents nécessaires pourrait prendre pas-
24 sablement de temps aux demandeurs et aimerait savoir comment les autorités prévoient de
25 traiter les cas où il manquerait des documents. Elle aimerait savoir en particulier s'il sera
26 possible de soumettre les demandes juste avant l'écoulement du délai même si tous les do-
27 cuments ne sont pas réunis. Le délégué lance un appel aux archivistes, pour qu'ils se prépa-
28 rent d'ores et déjà en vue des recherches. Il précise qu'il suffira aux demandeurs de rendre
29 plausible leur qualité de victime, et qu'ils n'auront pas à produire de preuves au sens juri-
30 dique du terme. Il confirme qu'il sera possible de soumettre des demandes sans justificatifs
31 juste avant l'expiration du délai.
- 32 M. Schmutz fait valoir sur ce point que les archivistes ont appris beaucoup de choses depuis
33 la mise en place de l'aide immédiate. Il y a de grandes différences entre les communes dans
34 leur manière de réagir aux demandes, certaines étant très rapides à nier l'existence de do-
35 cuments. Il vaut selon lui la peine dans ces cas-là de poursuivre les recherches, car les pro-
36 cès-verbaux du conseil communal et les documents de l'autorité de tutelle sont le plus sou-
37 vent encore disponibles. Il souhaite voir précisé quels genres de documents sont néces-
38 saires et suffisants pour rendre plausible la qualité de victime des demandeurs. Des indica-
39 tions claires pourraient en effet contribuer à convaincre les archivistes.
- 40 Mme Aebischer renvoie à sa prise de position et rappelle que la recherche et la remise de
41 documents peuvent réveiller des émotions très fortes chez les victimes, dont il importe de
42 prendre en compte le ressenti subjectif. Elle aimerait savoir par ailleurs s'il existe des critères
43 objectifs permettant de juger de la plausibilité des récits. Le délégué prend bonne note de sa
44 demande et indique qu'il serait possible de publier des directives contenant des exemples de
45 cas représentatifs. Lorsqu'une personne remet une demande, elle a déjà suffisamment tra-
46 vaillé sur son passé, et ne subit donc pas à son avis de traumatisme supplémentaire du fait
47 de la procédure. La présence de la commission consultative et la possibilité de recourir sont
48 autant de garde-fous permettant d'éviter les décisions arbitraires. Il se dit ouvert et recon-
49 naissant pour toute proposition concernant la mise en œuvre concrète.

1 M. Schüpbach regrette l'emploi du terme victime, car il se perçoit lui-même comme une per-
2 sonne concernée, mais non comme une victime. M. Jost estime important d'éviter tout ver-
3 sement injustifié. C'est pourquoi il est très heureux que des victimes soient impliquées dans
4 le processus. Il espère qu'elles sauront se montrer critiques et pourront participer aux déci-
5 sions.

6 Pour Mme Hilafu, il est problématique que les enfants n'aient pas accès aux documents con-
7 cernant leur « père payeur ». De plus, il faudrait, pour les enfants enlevés de force à leur
8 famille, admettre *l'histoire orale* en guise de preuve, étant donné qu'il n'existe pas, le plus
9 souvent, de documents écrits.

10 Mme Gautschi-Moser espère qu'en cas de doute, on choisira de favoriser les victimes.
11 Comme la confrontation avec les documents les concernant est difficile pour nombre d'entre
12 elles, il est important qu'elles soient accompagnées dans le processus.

13 Se fondant sur son expérience, M. Meier pense que les victimes seront moins nombreuses
14 que prévu à soumettre une demande, car pour beaucoup d'entre elles, surtout les plus
15 âgées, le chapitre est clos.

16 M. Pöschmann suggère que l'on s'efforce de profiter des expériences faites jusque là. Il es-
17 time important que l'on prévoie la possibilité d'un crédit complémentaire, car on ne peut ex-
18 clure qu'un plus grand nombre de victimes que prévu remettent une demande

19 Pour M. Baud, il est essentiel que l'on parvienne à une majorité politique, pour éviter autant
20 que possible de traumatiser encore plus les personnes concernées.

21 Mme Hilafu aimerait savoir comment il est prévu de traiter les décisions prises après 1981, et
22 si on ne les prendra vraiment pas en compte. Le délégué admet que cette date butoir est
23 quelque peu artificielle, mais fait remarquer qu'il faut fixer une limite si l'on veut pouvoir agir
24 de manière efficace. Comme mentionné précédemment, toutefois, il est prêt à ménager une
25 certaine marge de manœuvre dans la loi, pour les cas où la décision a été prise avant 1981
26 et mise en œuvre par après.

27 **3. Aide immédiate**

28 Mme Scheidegger fait un état des lieux de l'aide immédiate. Un total de 1348 demandes a
29 été remis; le comité a déjà pu en traiter 923; 369 sont encore en suspens et 52 ont été
30 transmises au canton de Vaud avec l'accord des demandeurs. Quelque 84% des deman-
31 deurs se sont déclarés prêts à répondre aux questions des chercheurs. Environ 1/6 des de-
32 mandes ont été déposées par des gens du voyage, des Yéniches ou des enfants de la
33 grand-route.

34 Du point de vue du délégué, il est très réjouissant que l'on ait déjà traité et clos quelque 1000
35 demandes. La dernière séance du comité est fixée à janvier 2016.

36 **4. Informations concernant la CIE et le programme national de recherche (PNR)**

37 Le 15 septembre 2015, la CIE organisait un atelier avec les membres de la TR qui le souhai-
38 taient. Mme Zimmermann remercie encore tous les participants pour leurs précieuses contri-
39 butions. Dix-neuf collaborateurs scientifiques ont été engagés jusqu'ici et seront bientôt se-
40 condés par des collaborateurs au statut d'étudiant. Les travaux préparatoires battent leur
41 plein et la recherche proprement dite débutera en janvier 2016.

42 L'état d'avancement des travaux peut être consulté sur le site < [http://www.cie-internements-
43 administratifs.ch/](http://www.cie-internements-administratifs.ch/) > et un rapport final sera établi à l'intention du Conseil fédéral.

44 L'avancement des recherches est par ailleurs abordé à chaque séance de la TR.

45 Pour Mme Gautschi-Moser, il est important que les victimes ne soient pas empêchées pour
46 des raisons financières de connaître les résultats des travaux de la CIE. Le délégué assure

1 les participants que le rapport final sera mis à disposition gratuitement. De plus, le projet de
2 loi prévoit que le Conseil fédéral veille, en collaboration avec les représentants des milieux
3 scientifiques (CIE et Fonds national suisse FNS), à la publication des résultats des travaux.
4 M. Burgos explique qu'une délégation de la CIE s'occupe de la diffusion des travaux et des
5 résultats de la recherche. En tous les cas, il n'y aura pas uniquement des publications scien-
6 tifiques.

7 A M. Meier, qui demande comment traiter les travaux de recherches commandés par les
8 cantons, Mme Hanselmann répond que les cantons sont encouragés à mener leurs propres
9 recherches, mais aussi à se mettre en contact avec le secrétariat de la CIE, pour permettre
10 de coordonner les efforts.

11 Le délégué confirme le bon avancement de la deuxième phase des travaux, qui comprend
12 un PNR destiné à un traitement exhaustif de la question. En mai dernier, le Conseil fédéral
13 chargeait le FNS d'étudier la faisabilité d'un PNR, et le 1^{er} octobre, le Secrétariat d'Etat à la
14 formation, à la recherche et à l'innovation chargeait le FNS de commencer l'élaboration du
15 dossier d'appel d'offres. Le délégué répond par l'affirmative à Mme Hilafu, qui souhaite sa-
16 voir si l'on prévoit d'organiser un atelier consacré à la question, et ajoute qu'il sera essentiel,
17 comme précisé dans le rapport de la TR, de donner aux récits des victimes la place impor-
18 tante qui leur revient.

19 Aux craintes relayées par Mme Hilafu concernant un possible détournement des ressources
20 destinées au fonds de solidarité vers les travaux scientifiques, le délégué répond que ces
21 inquiétudes n'ont pas lieu d'être. Les contributions de solidarité et les travaux scientifiques
22 sont en effet financés séparément. Les montants à disposition des scientifiques sont de
23 l'ordre de 10 millions de francs pour la CIE et de 15 millions pour le PNR. Mme Gautschi-
24 Moser fait valoir que de nombreuses victimes craignent que d'aucuns ne fassent leur beurre
25 sur leur histoire. M. Jost souhaite que des personnes concernées soient intégrées dans le
26 processus également en dehors du cadre scientifique, et qu'elles puissent en tirer un revenu.
27 Le délégué explique que c'est pour cela que le projet de loi mentionne par exemple expres-
28 sément les groupes d'entraide.

29 **5. Groupes de travail (GT)**

30 **5.1. GT Relations publiques**

31 M. Brand informe la TR de l'état d'avancement des travaux du GT Relations publiques: il
32 s'est réuni la dernière fois le 25 août 2015 et a défini un certain nombre d'éléments-clés:

33 – le cadre temporel

34 Les travaux du GT Relations publiques doivent se poursuivre jusqu'à l'entrée en vigueur de
35 la loi.

36 – le cadre géographique

37 Le réseau et les intervenants travaillent en premier lieu à l'échelon local ou régional. Le ré-
38 seau doit également toucher l'ensemble du pays lorsque c'est possible.

39 – le cadre personnel

40 Les intervenants ne doivent pas être uniquement des victimes de MCFA, mais également
41 d'autres personnes étroitement familiarisées avec la thématique, et susceptibles de commu-
42 niquer des éléments substantiels (ex.: représentants de points de contact cantonaux ou per-
43 sonnes accomplissant un travail scientifique comme des psychologues, des historiens, des
44 archivistes).

45 L'objectif est de recruter 20 à 25 personnes afin de mettre en place un réseau étendu sur
46 tout le territoire suisse. Les membres de la TR sont invités à transmettre à Mme Mauerhofer

1 les coordonnées de personnes potentiellement intéressées par une collaboration au sein de
2 ce réseau (janine.mauerhofer@bj.admin.ch).

3 – le cadre thématique

4 L'un des objectifs des exposés est de diffuser un certain nombre de messages « standardi-
5 sés » autour du thème des MCFA. Il est bien sûr aussi souhaitable que les intervenants enri-
6 chissent et individualisent leurs présentations en faisant part de leur propre vécu et de leurs
7 expériences. Il est également important que les informations présentées soient factuelles,
8 authentiques et adaptées au public cible. Il ne s'agit pas de chercher à culpabiliser les ac-
9 teurs, mais de relever et de nommer les abus.

10 L'accompagnement des travaux législatifs en vue de la consultation parlementaire ne fait pas
11 partie du cahier des charges du GT Relations publiques, mais est l'affaire du département et
12 des offices fédéraux concernés.

13

14

15 Les intervenants doivent par ailleurs disposer d'un certain nombre de supports et d'outils:

16 – des présentations de base ciblées, pouvant être adaptées en fonction du vécu des
17 auditeurs et de leur niveau de familiarisation avec la thématique ;

18 – une foire aux questions (FAQ) devant les aider à donner des réponses aussi cohé-
19 rentes que possible aux questions les plus importantes et revenant le plus souvent et
20 leur donnant des indications sur les types de questions auxquelles ils devront ré-
21 pondre ;

22 – un flyer contenant les principales informations et adresses en rapport avec les MCFA,
23 qui puisse être remis aux personnes intéressées pour référence ;

24 – une collection d'ouvrages parus sur le thème ainsi qu'une sélection de films, de do-
25 cuments sonores et de photos.

26 L'ambiance est très bonne au sein du GT Relations publiques et le travail avance bien.

27 M. Ryter confirme, et souligne l'importance d'une communication adaptée aux différents
28 groupes cibles, d'où la nécessité de sélectionner soigneusement les intervenants. Le GT
29 Relations publiques est toujours heureux de recevoir des suggestions de la TR.

30 Mme Hanselmann ajoute qu'il faut s'efforcer de communiquer avant tout des faits.

31 M. Schüpbach a une certaine habitude des exposés et souhaite collaborer au sein du ré-
32 seau.

33 A la crainte exprimée par Mme Hilafu que le GT Relations publiques cesse son activité une
34 fois la loi entrée en vigueur, le délégué répond que certaines des mesures prévues dans le
35 projet de loi rentrent dans le domaine de compétences de ce GT.

36 Le délégué abonde dans le sens de M. Cevey, qui souhaite intégrer adéquatement la Suisse
37 francophone et confirme que la documentation sera traduite en français. Aucun Romand n'a
38 hélas répondu aux appels à la collaboration lancés par le GT Relations publiques.

39 La prochaine séance est prévue pour le 4 novembre 2015.

40 **5.2. GT « Moins de 65 ans »**

41 Le GT s'est réuni la première fois à la fin mai et une deuxième séance aurait dû avoir lieu à
42 la fin août. Les membres du GT se sont réunis au préalable pour préparer la séance, et cer-
43 tains avis exprimés durant cette séance préalable ont incité MM. Blaser et Jost, puis
44 Mme Merlini à se retirer. C'est la raison pour laquelle la séance prévue pour fin août n'a pas
45 eu lieu. Mme Hilafu reste dans le GT et M. Jost a finalement accepté de reprendre la collabo-

1 ration, à certaines conditions. Le GT doit maintenant être relancé, et pour cela, il a besoin de
2 deux nouveaux membres. M. Jost ajoute qu'il est très important que la mentalité romande
3 soit représentée (non pas par un Alémanique parlant français, mais par une personne qui vit
4 en Suisse romande). Il est essentiel que les membres du GT puissent communiquer entre
5 eux sans que la langue soit un problème. Mme Schneider Schüttel signale qu'elle a connais-
6 sance d'un Romand susceptible de remplir ce rôle et maîtrisant bien l'allemand, mais qui
7 n'est pas lui-même touché par la problématique. On pourrait s'imaginer qu'il fonctionne en
8 binôme avec une personne concernée. Le délégué estime important que cette personne ou
9 ces personnes aient la confiance des autres membres du GT.

10 Lors du prochain Forum des victimes, les personnes concernées doivent avoir l'occasion de
11 discuter de la nouvelle composition du GT « Moins de 65 ans », pour permettre à ceux qui
12 seraient intéressés de se faire connaître. Un élargissement est également prévu du côté des
13 autorités (autorités fiscales, par ex.).

14

15 **6. Forum des victimes**

16 Le prochain forum se tiendra le 26 octobre. M. Ronzani dirigera la séance, et le délégué sera
17 brièvement présent pour répondre aux questions.

18 La question de l'opportunité d'inviter ou non Mme Fischer a suscité une discussion animée.
19 Le délégué trouverait souhaitable de l'inviter, mais ne désire pas influencer sur la décision.

20 Mme Hilafu fait remarquer que ce n'est pas le meilleur moment, car les personnes concer-
21 nées s'intéressent pour l'heure surtout aux développements dans le cadre de l'initiative sur la
22 réparation et du contreprojet indirect. Il serait préférable de prévoir la présentation pour une
23 autre occasion.

24 Mme Gautschi-Moser aimerait que Mme Fischer envoie une description détaillée de son pro-
25 jet à toutes les personnes concernées en amont du forum. Il faut qu'il y soit clairement appa-
26 rent qu'il ne s'agit pas pour elle de faire de la publicité pour des prestations thérapeutiques.
27 Le délégué est favorable à cette façon de procéder. Si jamais son projet intéresse les per-
28 sonnes concernées, il devra être discuté en détail lors d'une prochaine séance.

29 Mme Amstutz rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'un tel projet pourrait susciter des émotions
30 et des réactions très fortes parmi les personnes concernées.

31 **7. Divers**

32 **7.1. Projet d'Andreas Jost**

33 M. Jost a élaboré un projet pour les victimes qui ont vu leur créativité inhibée pendant de
34 longues années, et qui manquaient de moyens financiers pour pouvoir réaliser leurs idées. Il
35 a entretemps trouvé des personnes qui s'intéressent à ce projet et qui ont élaboré un plan
36 d'affaires avec lui. Il estime primordial que l'être humain soit au centre de ce projet. Le finan-
37 cement nécessaire a manqué jusqu'ici.

38 Le délégué remercie M. Jost pour sa présentation et lui formule ses vœux de réussite pour
39 lui-même et son projet.

40 **7.2. L'artiste Walter Wegmüller; demande à la Commission fédérale d'art**

41 Lui-même victime de MCFA, Walter Wegmüller a transcendé ses traumatismes par la créa-
42 tion artistique. Le délégué a envoyé son dossier à la Commission fédérale d'art, lui propo-
43 sant l'achat d'une ou de plusieurs œuvres de l'artiste. La réponse est attendue prochaine-
44 ment.

45 M. Jost remercie le délégué de son engagement et de l'utilisation avisée de son réseau.

1 **7.3. Demande de Pro Juventute**

2 L'organisation Pro Juventute a demandé au délégué si elle pourrait participer à la TR. Elle le
3 désire d'autant plus que cela lui permettrait d'effectuer un travail de fond sur son passé. Le
4 délégué se déclare sceptique quant à la possibilité et à l'opportunité d'une modification de la
5 composition de la TR, mais laisse la décision à ses membres, qu'il prie d'y réfléchir. Les ré-
6 actions sont plutôt négatives.

7 **7.4. Guide pour la recherche des documents officiels**

8 La fondation Guido Fluri a mis au point un guide pour la recherche de documents officiels.
9 Ce guide peut être téléchargé à partir du [site Internet](#) du délégué.

10 **7.5. Organisation pour la protection des mineurs et des adultes ; réunion du 10 dé-**
11 **cembre.**

12 En collaboration avec la fondation Guido Fluri, la COPMA organise une rencontre le 10 dé-
13 cembre 2015, à laquelle elle a également convié le délégué. L'objectif de l'organisation est
14 de tirer des enseignements du passé pour mieux gérer le présent: aujourd'hui encore, en
15 effet, il est parfois nécessaire d'ordonner des mesures de contrainte. A M. Ryter, qui sou-
16 haite savoir si les membres de la TR sont invités, Mme Widmer répond que la rencontre
17 s'adresse en premier lieu aux représentants des autorités d'exécution, mais qu'elle sera pu-
18 blique. Le délégué prie Mme Widmer de faire un rapport lors de la prochaine séance de la
19 TR, notamment sur les leçons pouvant être tirées du passé.

20 **7.6. Rencontre de la FEPS du 21 mars 2016**

21 La FEPS prévoit de se réunir le 21 mars 2016, pour discuter notamment du rôle passé de
22 l'Eglise réformée dans les mesures de contrainte à des fins d'assistance et les placements
23 extrafamiliaux.

24 **7.7. Article de l'ACS**

25 L'ACS a publié un très bon article destiné à sensibiliser les archivistes communaux au thème
26 des MCFA et des bonnes pratiques à adopter à l'égard des personnes concernées. Cet ar-
27 ticle est disponible sur le site de l'association ([français/allemand](#)).

28 **7.8. Rathausen**

29 Un projet d'exposition permanente a été lancé à Rathausen, répondant à la volonté de com-
30 mémoration de la TR. Mme Jenzer précise que le village souhaite aussi par ce biais raconter
31 sa propre histoire. La Stiftung für Schwerbehinderte Luzern (SSBL, fondation pour les per-
32 sonnes gravement handicapées) est la propriétaire actuelle des bâtiments et la mandante du
33 projet, mais pas le successeur de l'ancienne organisation responsable. Le Conseil d'Etat
34 lucernois a octroyé au projet une aide financière de 100 000 francs.

35 **7.9. Colloque international en Valais**

36 La fondation Kurt Bösch organise un colloque international à Bramois, près de Sion, du 18
37 au 20 novembre 2015. Des informations complémentaires sont disponibles [ici](#).

38 **7.10. Avoirs d'épargne**

39 M. Pöschmann rappelle que pour leur propre protection, les enfants prenaient souvent le
40 nom de leur famille d'accueil, puis reprenaient leur nom d'origine à l'expiration de la période
41 de placement. Il arrive que ces changements de nom rendent difficile la recherche de leurs
42 avoirs d'épargne. Il en va de même des certificats, etc., qui sont souvent établis au mauvais
43 nom et ne peuvent donc être remis aux intéressés. Le délégué remercie M. Pöschmann pour
44 ce rappel important et précise que le projet de loi prévoit une aide à la recherche des avoirs

1 d'épargne et que le message accompagnant le projet de loi contient un commentaire déve-
2 loppant ce point.

3 **7.11. Demande de M. Jost**

4 M. Jost remercie M. Kopp pour son engagement en faveur des personnes touchées par les
5 MCFA.

6 Il relève toutefois que l'on mise beaucoup sur les experts, alors que nombre de personnes
7 concernées (« non-experts ») ne possèdent certes pas de titres officiels, mais ont une con-
8 naissance approfondie de la question.

9 M. Kopp le remercie pour sa contribution et se félicite du climat positif et constructif qui règne
10 au sein de la TR.

11 **7.12. Prochaine séance de la TR**

12 Le délégué propose que la prochaine séance de la TR soit organisée à l'aide de l'application
13 Doodle, une fois que le premier conseil aura discuté du projet de loi.

14 Mme Hilafu s'interroge sur l'avenir de la TR et du forum. Le délégué explique que ces deux
15 organismes doivent continuer d'exister jusqu'à ce que démarre l'exécution de la loi.

16 **7.13. Remerciements**

17 Le délégué remercie les responsables de la Maison des cantons pour leur aimable accueil,
18 ainsi que les interprètes et le responsable technique pour leur précieux travail.

19 Il adresse également ses remerciements à Mme Hanselmann, qui doit bientôt prendre sa
20 retraite. Il relève son grand engagement pour les victimes de MCFA et lui formule ses meil-
21 leurs vœux pour l'avenir.

22 Mme Hanselmann remercie tous les participants pour la très agréable collaboration et sou-
23 haite grand succès à la TR.

24

Fin de la séance: 17 h 25